



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-171

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2020

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-10-029 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - ADLER Yasha (1 page)	Page 4
75-2020-02-10-031 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - AHIRE Famika (1 page)	Page 6
75-2020-02-10-030 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - ALLOUI Amele (1 page)	Page 8
75-2020-02-10-033 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - BONNAND Léa (1 page)	Page 10
75-2020-02-10-027 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - SERRE Elisa (1 page)	Page 12
75-2020-02-10-028 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - YEULET Sophie (1 page)	Page 14
75-2020-02-10-032 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - HENRY Armelle (1 page)	Page 16
75-2020-02-13-004 - Récépissé modificatif de déclaration SAPRécépissé de modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne - LONGEVIE (1 page)	Page 18

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-06-03-005 - Arrêté fixant l'ordre et la composition des listes candidates pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 (34 pages)	Page 20
75-2020-05-29-013 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel public à la générosité du fonds de dotation dénommé « FONDS UNIAPAC » (2 pages)	Page 55
75-2020-05-29-015 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel public à la générosité du fonds de dotation dénommé « HTC PROJECT » (2 pages)	Page 58
75-2020-05-29-014 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel public à la générosité du fonds de dotation dénommé « ISFRI » (2 pages)	Page 61

Préfecture de Police

75-2020-06-03-004 - ARRETE N° 2020-00449 portant habilitation de l'Université de Paris, pour les formations aux premiers secours. (2 pages)	Page 64
75-2020-06-03-003 - ARRETE N° 2020-00450 portant renouvellement de l'agrément du Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, pour les formations aux premiers secours. (2 pages)	Page 67
75-2020-06-03-001 - Arrêté n° 2020-00451 autorisant à titre dérogatoire des lieux où les prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » peuvent être réalisés par les laboratoires BIOGROUP BIOLAM LCD. (2 pages)	Page 70

75-2020-06-03-002 - Arrêté n° 2020-00452 autorisant à titre dérogatoire des lieux où les prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » peuvent être réalisés par le Laboratoire Le Labo Parc Monceau. (2 pages)	Page 73
75-2020-05-29-012 - Arrêté n° 2020/14 relatif à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés des personnels des administrations parisiennes de la préfecture de police au titre de la période d'urgence sanitaire. (3 pages)	Page 76
75-2020-05-25-009 - Arrêté n° 2020T11072 prolongeant l'agrément accordés aux sociétés de dépannage-remorquage amenées à intervenir à Paris, sur le boulevard périphérique, les voies express, la voie Georges Pompidou et la voirie souterraine des Halles à la demande des services de police. (2 pages)	Page 80
75-2020-05-27-007 - ARRÊTÉ N° DDPP – 2020 – 022 PORTANT HABILITATION SANITAIRE (2 pages)	Page 83

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-10-029

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - ADLER Yasha



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 848848982
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 15 janvier 2020 par Monsieur ADLER Yasha, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme ADLER Yasha dont le siège social est situé 6, rue Chomel 75007 PARIS et enregistré sous le N° SAP 848848982 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-10-031

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - AHIRE Famika



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 879317741
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 janvier 2020 par Mademoiselle AHIRE Famika, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme AHIRE Famika dont le siège social est situé 5, cité d'Antin 75009 PARIS et enregistré sous le N° SAP 879317741 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.


Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-10-030

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - ALLOUI Amele



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 880497656
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 janvier 2020 par Mademoiselle ALLOUI Amele, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme ALLOUI Amele dont le siège social est situé 25, rue du Banquier 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 880497656 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-10-033

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - BONNAND
Léa



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 880014931
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 17 janvier 2020 par Mademoiselle BONNAND Léa, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme BONNAND Léa dont le siège social est situé 133, rue de la Convention 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 880014931 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.


Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-10-027

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - SERRE Elisa



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 517544011
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 15 janvier 2020 par Madame SERRE Elisa, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme SERRE Elisa dont le siège social est situé 4, rue Ferdinand Foureau 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 517544011 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-10-028

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - YEULET
Sophie



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 879490605
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 janvier 2020 par Madame YEULET Sophie, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme YEULET Sophie dont le siège social est situé 86, rue de l'Eglise 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 879490605 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-10-032

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - HENRY
Armelle



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 822481925
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 17 janvier 2020 par Mademoiselle HENRY Armelle, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme HENRY Armelle dont le siège social est situé 10, rue de la Fontaine du But 75018 PARIS et enregistré sous le N° SAP 822481925 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-13-004

Récépissé modificatif de déclaration SAP
Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne - LONGEVIE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 509839023**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 31 janvier 2014.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 11 février 2020, par Madame CASTET Julie en qualité de directrice.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme LONGEVIE, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 31 janvier 2014 est situé à l'adresse suivante : 145, rue de Belleville 75019 PARIS depuis le 1^{er} juillet 2016.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 13 février 2020

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-06-03-005

Arrêté fixant l'ordre et la composition des listes candidates
pour le second tour des élections municipales et
communautaires du 28 juin 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
FIXANT L'ORDRE ET LA COMPOSITION DES LISTES CANDIDATES POUR LE
SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DU 28 JUIN
2020 À PARIS**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2020 fixant les délais de dépôt des déclarations de candidature à l'occasion du second tour des élections municipales du 28 juin 2020 à Paris ;

Vu les résultats du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'ordre et la composition des listes candidates pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 dans la Ville de Paris, dont les candidatures ont été régulièrement enregistrées, sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris. (www.prefectures-regions.gouv.fr).

Fait à Paris, le 3 juin 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT

courriel : elections@paris-idf.gouv.fr – site internet : www.ile-de-france.gouv.fr
5 rue Leblanc 75911 PARIS cedex 15 Tél. : 01.82.52.40.00

ELECTIONS MUNICIPALES

28 Juin 2020

Livre des listes détaillées

75 Paris

056SR01 - Paris 1er secteur

02 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNES BUZYN

Conduite par : M. RUPIN Pacôme

1 M. RUPIN Pacôme	Oui
2 Mme HAREL Marie-Laure	Oui
3 M. COHEN-HADAD Bernard	
4 Mme FIGUEROA Martine	
5 M. DJIANE Benjamin	
6 Mme LACOSTE-CHAMUSSY Marie-Pierre	
7 M. PONSOYE Olivier	Oui
8 Mme BISMUTH LE CORRE Nicole	Oui
9 M. JAEGER Blaise	
10 Mme DEWAVRIN-LUPINACCI Constance	
11 M. MUTTI Marc	
12 Mme VAN HOEGAERDEN Brigitte	
13 M. COURAGEUX Vincent	
14 Mme YE Christine	
15 M. SARFATI François-David	
16 Mme WEKSTEIN-STEG Isabelle	
17 M. DELARUE Emmanuel	
18 Mme QACHRI Fadoua	
19 M. FAUCHOUX Yann	
20 Mme HERBAL Samira	
21 M. BESLON Melchior	
22 Mme GRANDINETTI BOURGOIN Genevieve	
23 M. GIRARD Olivier	
24 Mme SVANDA Isabelle	

04 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : M. VÉRON Aurélien

1 M. VÉRON Aurélien	Oui
2 Mme WEILL-RAYNAL Martine	
3 M. SIGWALT Antoine	
4 Mme TORIELLO Christel	Oui
5 M. ROUET Julien	Oui
6 Mme LINK Valérie	Oui
7 M. GARREC Claude	
8 Mme JOURDAIN Estelle	
9 M. BRIDEL Stéphane	
10 Mme GASTEUIL Claire	
11 M. ORTO Robin	
12 Mme IACINO Anne	
13 M. FABIANI Frédéric	
14 Mme PERCHAISS Betty	
15 M. KRAUSCH Christophe	
16 Mme SUBERVILLE Françoise Renée	
17 M. DE NICOLAY Jacques Alain	
18 Mme LEFAUCHEUX Léa	
19 M. TULLIEZ Sylvain	
20 Mme BILLARD Dominique	
21 M. OPPENHEIMER Julien	
22 Mme ODEND'HAL Catherine	

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 23 M. PINQUIER Philippe Louis
24 Mme GUEZ Colette

08 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN ET L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : M. WEIL Ariel

- | | |
|-----------------------------|-----|
| 1 M. WEIL Ariel | Oui |
| 2 Mme PULVAR Audrey | |
| 3 M. AIDENBAUM Pierre | |
| 4 Mme RÉMY-LELEU Raphaëlle | Oui |
| 5 M. CARON-THIBAUT Gauthier | Oui |
| 6 Mme LEVIEUX Véronique | |
| 7 M. JAMET-FOURNIER Boris | |
| 8 Mme FAUGERON Corine | |
| 9 M. ROSZEWITCH Yohann | |
| 10 Mme BARBAGLI Karine | |
| 11 M. BOUTAULT Jacques | |
| 12 Mme WIRDEN Shirley | |
| 13 M. BERTHÉ Jimmy | |
| 14 Mme BREGMAN Dorine | Oui |
| 15 M. MAUREL Jean-Paul | |
| 16 Mme TRONCA Catherine | |
| 17 M. FERRY Luc | |
| 18 Mme LARDY Benoîte | |
| 19 M. GIRY Florent | |
| 20 Mme BOURI Amina | |
| 21 M. LIMMOIS Robert | |
| 22 Mme DE CHAMBRUN Marianne | |
| 23 M. CALAIS Michaël | |
| 24 Mme ARDAKANI Chirinne | |

056SR05 - Paris 5eme secteur

09 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : Mme LEMARDELEY Marie-Christine

- | | |
|---|-----|
| 1 Mme LEMARDELEY Marie-Christine | Oui |
| 2 M. AUDOUIN Laurent | Oui |
| 3 Mme ROSSET Marine | |
| 4 M. GALLAND Clément | |
| 5 Mme MOREL-CAR Emmanuelle | |
| 6 M. CAVALIERE Noel | |
| 7 Mme MURET Jane | |
| 8 M. PALLARES Jean-Baptiste | |
| 9 Mme JEANNEAU Lucie | |
| 10 M. LE MAROIS Olivier | |
| 11 Mme GIAVAZZI Maria (Nationalité : Italienne) | |
| 12 M. CHABOT Robin | |
| 13 Mme LACHENY Catherine | |
| 14 M. YOLAL Erol | |

13 LISTE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE POUR LE 5E

Conduite par : Mme BERTHOUT Florence

- | | |
|-------------------------|-----|
| 1 Mme BERTHOUT Florence | Oui |
| 2 M. CASANOVA Pierre | |
| 3 Mme BIRABEN Anne | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 4 M. CIVEL Edouard
- 5 Mme HOOGSTOËL Carole
- 6 M. BARRAT Alexandre
- 7 Mme EROL Nazan
- 8 M. ISARE Benjamin
- 9 Mme GABADOU Corinne
- 10 M. BOUCHET Philippe
- 11 Mme HACKE Violaine
- 12 M. BOUGAN Olivier
- 13 Mme COLELLA Evelyne
- 14 M. BAETCHE Alexandre

Oui

056SR06 - Paris 6eme secteur

05 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : Mme HERVIEU Céline

- 1 Mme HERVIEU Céline
- 2 M. COMET François
- 3 Mme KIS Antoinette
- 4 M. SINICCO Florent
- 5 Mme LAVENIR Catherine
- 6 M. JOUVE Louis
- 7 Mme RICHET Marie-Claude
- 8 M. GOVELET Vincent
- 9 Mme BUCCHINI Laetitia
- 10 M. GAUSSEN Jean-Pierre
- 11 Mme MARIE Catherine
- 12 M. MANGADO Vincent
- 13 Mme LEVESQUE Sarah

Oui

Oui

06 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNÈS BUZYN

Conduite par : M. GANTZER Gaspard

- 1 M. GANTZER Gaspard
- 2 Mme ABITBOL Monique
- 3 M. BRUGUIERE Cédric
- 4 Mme CAZES Angèle
- 5 M. LEDUC Philippe
- 6 Mme DRISS Laetitia
- 7 M. HAERI Nima
- 8 Mme BAUDRY Sonia
- 9 M. DOLLÉ Alain
- 10 Mme ESKALLI Maya
- 11 M. MÉCHANICK Eliott
- 12 Mme GODFROY Anne-Sophie
- 13 M. BEAUMIER Samuel
- 14 Mme BILLOUX Gwenaëlle

Oui

Oui

07 L'UNION POUR LE 6E

Conduite par : M. LECOQ Jean-Pierre

- 1 M. LECOQ Jean-Pierre
- 2 Mme DE COMPREIGNAC Séverine
- 3 M. RIBBE Claude
- 4 Mme LAMBERT-BURENS Chantal
- 5 M. PASSELECQ Olivier

Oui

Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 6 Mme BEUCAMPS Arielle
- 7 M. MARIA Paul
- 8 Mme DE VARAX Florence
- 9 M. FLOBERT Charles
- 10 Mme BERTHOMIER Iris
- 11 M. PAVLIK Bertrand
- 12 Mme AULAGNIER Martine
- 13 M. BAKOUCH Benjamin
- 14 Mme SOW Maria
- 15 M. BERNARD Paul

056SR08 - Paris 8eme secteur

02 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : Mme D'HAUTESERRE Jeanne

- 1 Mme D'HAUTESERRE Jeanne
- 2 M. BALADI Vincent
- 3 Mme MALACHARD DES REYSSIERS Delphine
- 4 M. GAUGER Grégoire
- 5 Mme DEBADIER MOULINIER Sophie-Charlotte
- 6 M. HESSE Jean-Pascal
- 7 Mme KRIKORIAN Virginie
- 8 M. BARTHELÉMY Jean-Louis
- 9 Mme GUICHARD Martine
- 10 M. TILLOY André
- 11 Mme PASZKIER Monique
- 12 M. THIERRY Constantin
- 13 Mme STICOZZI-BOSSÉ Estelle

03 Une nouvelle énergie pour le 8e avec Catherine LÉCUYER, Liste de rassemblement de la droite et du centre.

Conduite par : Mme LÉCUYER Catherine

- 1 Mme LÉCUYER Catherine
- 2 M. FRANTZ Jérôme
- 3 Mme ROUQUETTE Hélène
- 4 M. BIASONI Sami
- 5 Mme DU REPAIRE Coralie
- 6 M. SALVI Rémy
- 7 Mme NAIKEN Priscilla
- 8 M. GUEVEL Ronan
- 9 Mme DESBONNETS Eve
- 10 M. PILORGE Pierre
- 11 Mme ROBIN Odile
- 12 M. MALCOURONNE Guillaume
- 13 Mme MAMAN Stéphanie
- 14 M. RENIÉ Philippe
- 15 Mme VARAUT Raphaëlle

04 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN ET L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : Mme MICHEL Athénaïs

- 1 Mme MICHEL Athénaïs
- 2 M. EUSTACHE Guillaume
- 3 Mme CRAMBES-RICHAUD Amandine
- 4 M. GAUVAIN Axel
- 5 Mme MEUNIER Claire

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 6 M. HOUMARD Jean
- 7 Mme ARJO Danielle
- 8 M. ROUCAYROL Thibault
- 9 Mme BRUNET-POSSENTI Florence
- 10 M. ABECASSIS Geoffrey
- 11 Mme CASETEUBLE Chloé
- 12 M. CHEMINADE Christian
- 13 Mme FRANÇOIS Camille Alice

06 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNES BUZYN

Conduite par : Mme SEGOND Sophie

- 1 Mme SEGOND Sophie
- 2 M. MAILLARD Sylvain
- 3 Mme JÉGO Ann-Katrin
- 4 M. LHOMMÉ Pierre
- 5 Mme BAGROS Valérie
- 6 M. LEVY Alain Pierre
- 7 Mme JULIEN-LAFERRIÈRE Bénédicte
- 8 M. BEGUIN Jérôme
- 9 Mme BOIVINEAU Carole
- 10 M. LECLERC Erwan
- 11 Mme CRUCIFIX Amelie
- 12 M. DELEDICQUE Robin
- 13 Mme CALMEL Sylvie

Oui
Oui

056SR09 - Paris 9eme secteur

03 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : M. MAURIN Pierre

- 1 M. MAURIN Pierre
- 2 Mme KOMNIDIS Anastasia
- 3 M. LAROCHE Baptiste
- 4 Mme MARTINGAY Véronique
- 5 M. POIRIER-COUTANSAIS Amaury
- 6 Mme RUSSO Valérie
- 7 M. ABECASSIS Laurent
- 8 Mme VERDET Geneviève
- 9 M. ATTIA David
- 10 Mme FONTAINE Tatiana
- 11 M. SAVOYE Alexandre
- 12 Mme PRIEUR Anne
- 13 M. DEBAERE Damien
- 14 Mme NADAL Alizée

Oui
Oui

04 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNÈS BUZYN

Conduite par : Mme BÜRKLI Delphine

- 1 Mme BÜRKLI Delphine
- 2 M. GOVCIYAN Alexis
- 3 Mme LELIEVRE Maud
- 4 M. DULERMO Sébastien
- 5 Mme GUILLEMAIN Adeline
- 6 M. PLAGNARD Jean-Pierre
- 7 Mme GAY Lorraine
- 8 M. GARDES Jean-Baptiste

Oui

Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 9 Mme MERGOIL Virginie
- 10 M. COUR Nicolas
- 11 Mme LEYDET Sylvie
- 12 M. FISZENSION Gilles
- 13 Mme GEAY Geraldine
- 14 M. SATGE Benjamin

08 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : M. NGATCHA Arnaud

- 1 M. NGATCHA Arnaud
- 2 Mme DUTREUIL Frédérique
- 3 M. COT Guillaume
- 4 Mme VIZIOZ-BRAMI Camille
- 5 M. VIEILLE Jean-Noël
- 6 Mme BOURDEAUX Nora
- 7 M. BOROT François
- 8 Mme CHARBEY Laurence
- 9 M. ESCAFFRE Pierre-Michel
- 10 Mme ETCHEGOYEN Lucie
- 11 M. TAN Valéry
- 12 Mme DEJOIE Yannick
- 13 M. JOLIVET Pierre
- 14 Mme FAGOIS Françoise

Oui
Oui

056SR10 - Paris 10eme secteur

08 Engagés pour changer Paris, avec Rachida Dati

Conduite par : M. FORT Bertil

- 1 M. FORT Bertil
- 2 Mme AMMAR Véronique
- 3 M. BILLARD Quentin
- 4 Mme LABBEZ Joëlle
- 5 M. DE MONNERON Laurent
- 6 Mme NICOLAS Flore
- 7 M. BOURDOT Edouard
- 8 Mme LISSAK Fabienne
- 9 M. GOUIN Maxime
- 10 Mme REZAI Fanny
- 11 M. LEGROS Pascal
- 12 Mme SIGNORI Dominique
- 13 M. STRZYGOWSKI Damien
- 14 Mme KAZANDJIAN Catherine
- 15 M. LAFFONT Joshua
- 16 Mme THEGUEL Marie-Claude
- 17 M. LEBLANC Maurice
- 18 Mme HUBERT Tatiana
- 19 M. HOSSINI Ismaël
- 20 Mme PHILPIN DE PIEPAPE Alix
- 21 M. OLLIER Thomas

Oui
Oui
Oui

09 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : Mme CORDEBARD Alexandra

- 1 Mme CORDEBARD Alexandra
- 2 M. RAIFAUD Sylvain

Oui
Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire
Oui

- 3 Mme VERSINI Dominique
- 4 M. FERAUD Rémi
- 5 Mme PATRICE Laurence
- 6 M. SIMONDON Paul
- 7 Mme VASA Léa
- 8 M. ALGRAIN Eric
- 9 Mme JOUBERT Pauline
- 10 M. JOUSSELLIN Elie
- 11 Mme SCHERER Sylvie
- 12 M. BONNIER Raphaël
- 13 Mme DIABY Awa
- 14 M. WATANABE-VERMOREL Thomas
- 15 Mme DUMOULIN Isabelle
- 16 M. GUTTERMANN Philippe
- 17 Mme JUILLET Philomène
- 18 M. CLERWALL Uif
- 19 Mme CHIUSANO Kim
- 20 M. DELPLANQUE David
- 21 Mme BRETON Enora
- 22 M. LEBCHER Samir
- 23 Mme LAPLANCHE Camille

10 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNES BUZYN

Conduite par : M. AMELLAL Karim

- 1 M. AMELLAL Karim
- 2 Mme FAJGELES Elise
- 3 M. CHAUVET Rémi
- 4 Mme POSTULKA Amélie
- 5 M. BASLER Philippe
- 6 Mme COSTA Aude
- 7 M. BRUGERE Mathias
- 8 Mme GOGOUA-BESSE Georgette
- 9 M. BOULANGER Cyrille
- 10 Mme ROUSSELLE Jennifer
- 11 M. VILLECHAIZE Axel
- 12 Mme DELEM Marie-Délice
- 13 M. HOURIEZ Jean-Baptiste
- 14 Mme BARETS Danielle Sophie
- 15 M. DORIAN Mathieu
- 16 Mme IDRIS Sophia
- 17 M. BILLAULT Alain
- 18 Mme WOLFF Marie-Amélie
- 19 M. GEHANNE Denis
- 20 Mme BAUDIN Virginie
- 21 M. AAMD Ferdous

Oui
Oui
Oui

056SR11 - Paris 11eme secteur

06 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : Mme GARNIER Nelly

- 1 Mme GARNIER Nelly
- 2 M. MARTIN Jean-Christophe
- 3 Mme MOUYSSSET-NOZERAND Aurore
- 4 M. MICHEL Grigori

Oui
Oui
Oui
Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire
Oui

- 5 Mme JEGO Henriane
- 6 M. OUAKNINE Pierre
- 7 Mme VANCRAEYENEST Sylvie
- 8 M. AUGUST Nicolas
- 9 Mme KOGAN Annie
- 10 M. GOETHALS Philippe
- 11 Mme MOREAU Myriam
- 12 M. ZERBIB Hugo
- 13 Mme RENUARD Oriane
- 14 M. MILER DE AZEVEDO Manuel
- 15 Mme KHELOUATI Zineb
- 16 M. SEVIRAN Marc
- 17 Mme ZEMIROU Edith
- 18 M. LIGUORI Bernard
- 19 Mme AUDEBERT Cecile
- 20 M. OBADIA Guy
- 21 Mme COMBIS Evelyne
- 22 M. DUR Renan
- 23 Mme DADI Rebecca
- 24 M. BELLAICHE Patrick
- 25 Mme NIRO Sandra
- 26 M. PUTHON Michel
- 27 Mme ATTIAS OUANOUNOU Evelyne
- 28 M. MONTIER Jean-Pierre
- 29 Mme POINTON Christine
- 30 M. BARTHE Laurent
- 31 Mme ROUSSEL Carole
- 32 M. BERIGAUD René
- 33 Mme DESMAREST-CERCOU Florence

09 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN ET L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : M. VAUGLIN François

- 1 M. VAUGLIN François
- 2 Mme HIDALGO Anne
- 3 M. BELLIARD David
- 4 Mme BIDARD Héléne
- 5 M. BLOCHE Patrick
- 6 Mme TERLIZZI Delphine
- 7 M. MARTINS Jean-François
- 8 Mme SAGASPE Chloe
- 9 M. DURAND-RAUCHER Nour
- 10 Mme KIELEMOËS Dominique
- 11 M. TIBERTI Adrien
- 12 Mme RAFOWICZ Emma
- 13 M. HUBERT Florent
- 14 Mme SOLEM Lucie
- 15 M. MEYER Jérôme
- 16 Mme MOREL Joëlle
- 17 M. LEBON Luc
- 18 Mme DAGEVILLE Bénédicte
- 19 M. MOREAU Grégory
- 20 Mme TOUZET Sylvie
- 21 M. KADDOUR-BEY Sofiane
- 22 Mme LAMIN Rosalie

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 23 M. HARNOIS Christophe
- 24 Mme LANFRANCHI Joséphine
- 25 M. DE TARLÉ Aymeric
- 26 Mme PIPITONE Beatrice
- 27 M. CORSIA Jean-Pierre
- 28 Mme BLANCHARD Nadine
- 29 M. VISCONTINI Alexandre
- 30 Mme MARSCHAL Florence
- 31 M. ZENG Didier Yongge
- 32 Mme BLANC PERNIN Marielle
- 33 M. DUCLOUX Philippe

11 Ensemble pour Paris avec Agnès Buzyn
Conduite par : M. POITOUX Guillaume

- 1 M. POITOUX Guillaume Oui
- 2 Mme BRAHIMI Samia
- 3 M. BOUAKKAZ Hamou
- 4 Mme MENDZA Marianna Oui
- 5 M. CHAUZY Matthieu
- 6 Mme OZENNE Marie-Josée
- 7 M. LEBLANC Sylvain
- 8 Mme BOUROUT-OVAL Anne-Laure
- 9 M. EL JARROUDI Madjid Oui
- 10 Mme SABY Magali Oui
- 11 M. MILOUDI Amine Oui
- 12 Mme GESTKOFF Anastasia
- 13 M. GAILIS Jean-Marc
- 14 Mme ZAOUI Deborah
- 15 M. BEAUPEL Nathan
- 16 Mme LATTES Marie-Eve
- 17 M. CHRISTOPHE Damien Pierre
- 18 Mme LAVAL Martine
- 19 M. ADALLA-CHARPIOT Alexis
- 20 Mme OLIVIER Nadia
- 21 M. FRANCO Richard
- 22 Mme JEANTY Maelle
- 23 M. BOUISSOU-THOMAS Victor
- 24 Mme PLATEAU Maude
- 25 M. PINCANON Bastien
- 26 Mme LEBRETON Angela
- 27 M. CECCONI Jean-Michel
- 28 Mme LE POUL Flora
- 29 M. AMMAR KHODJA Sab
- 30 Mme GERARD Diana
- 31 M. DAOUDI Abderrahmane
- 32 Mme MOUACI Hourya
- 33 M. HUANG Richard
- 34 Mme CHENUET Anne
- 35 M. LESAUVAGE Francis

056SR12 - Paris 12eme secteur

03 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ÉCOLOGIE POUR PARIS
Conduite par : M. GRÉGOIRE Emmanuel

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
1 M. GRÉGOIRE Emmanuel	Oui
2 Mme KOMITES Nadine Pénélope	Oui
3 M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc	
4 Mme PIERRE-MARIE Emmanuelle	
5 M. BONNET-OULALDJ Nicolas	Oui
6 Mme CHARNOZ Sandrine	
7 M. MARTIAL Jacques	
8 Mme COFFIN Alice	
9 M. BOUIGUE Richard	
10 Mme ROCCA Isabelle	Oui
11 M. ROUVEAU Nicolas	
12 Mme TAIEB Fadila	
13 M. TABACCHI Guy	
14 Mme COMUSHIAN Anouchka	
15 M. TEISSEIRE Christophe	Oui
16 Mme SLAMA Eléonore	
17 M. DELMESTRE Mathieu	
18 Mme HAVET Manon	
19 M. MARQUE Sébastien	
20 Mme DALLOT Jeanne	
21 M. PARIS Pierrick	
22 Mme DERENEMESNIL Maïlys	
23 M. BELGHITH Nizar	
24 Mme KOPOKA Margaret	
25 M. PIQUEMAL Damien	
26 Mme ESPINAS Louise	
27 M. BINET Pierre-Alix	
28 Mme LABAT Floria	
29 M. GANILSY Marc	
30 Mme STOCHEMENT Fabienne	
 05 ENSEMBLE POUR PARIS 12EME	
Conduite par : Mme MAZETIER Sandrine	
1 Mme MAZETIER Sandrine	Oui
2 M. REBOURG Patrick	Oui
3 Mme ROTA Ophélie	Oui
4 M. PERNIN Benoît	Oui
5 Mme SIMON Véronique	Oui
6 M. MOULIN Fabrice	
7 Mme MOUNAU Christine	
8 M. BACHA Yanis	
9 Mme XIAO Yan	
10 M. BOUSELMI Brahim	
11 Mme BROU Hélène	
12 M. BOISSELET Franck	
13 Mme DEROUCHE Laure	
14 M. TAPHOUREAU Jean-Marie	
15 Mme ALLALI Béatrice	
16 M. JELOCHA Jérôme	
17 Mme BÉZU Lucillia	
18 M. ONGUENET Mathieu	
19 Mme PASCAUD Ellie	
20 M. CHOUMERT Anthony	
21 Mme KASMI Linda	

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 22 M. GENTHOLZ Baptiste
- 23 Mme SCOLARI Sabrina
- 24 M. MAMBO Serge
- 25 Mme VANDEST Eva
- 26 M. BERTIN Benoit
- 27 Mme NASSRIN Gaelle
- 28 M. RETTGEN Benoît
- 29 Mme AVIA Laetitia
- 30 M. SEMAH Didier

06 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : Mme MONTANDON Valérie

- 1 Mme MONTANDON Valérie Oui
- 2 M. MARGAIN Franck Oui
- 3 Mme MARCIN Françoise Oui
- 4 M. SEINGIER Matthieu Oui
- 5 Mme ATLAN-TAPIERO Corinne
- 6 M. FRANCOIS Romain
- 7 Mme BACHELIER Catherine Oui
- 8 M. VERRET Marc
- 9 Mme BRULÉ Sabine
- 10 M. MONET DESCOMBEY Thierry
- 11 Mme LE MEN Stéphanie
- 12 M. PERRIER Jean-Marie
- 13 Mme SAADA Priscilla
- 14 M. GUY Arnaud
- 15 Mme GASTELLIER Victoria
- 16 M. DEMERY Vincent
- 17 Mme MACÉ Danièle
- 18 M. HOUPLAIN Philippe
- 19 Mme BOUANIKA Salima
- 20 M. VIAL Raphael
- 21 Mme LEPOUTRE Muriel
- 22 M. SALAÛN Patrick
- 23 Mme NEDELJKOVIC Véronique
- 24 M. CHAPLOT Frédéric
- 25 Mme LAHAUT Line
- 26 M. MEGY Damien
- 27 Mme VERGNION Julie
- 28 M. CAVOZZA Cristian (Nationalité : Italienne)
- 29 Mme MOURER Sylvie
- 30 M. D'ARAQUY Jean-Pierre

056SR13 - Paris 13eme secteur

01 Ensemble pour Paris avec Agnès Buzyn

Conduite par : M. PENG Chang Hua

- 1 M. PENG Chang Hua Oui
- 2 Mme SOGREEVA Ekaterina Oui
- 3 M. TAN Buon
- 4 Mme DOURTHE Geneviève
- 5 M. NEMECECK Carel
- 6 Mme OLLIÉ Martine
- 7 M. LETERRIER Jean

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
8 Mme JOLY Aurélie	
9 M. LAM Soc	
10 Mme PERRIN Marie-Claude	
11 M. BENHAMOU Alexandre	Oui
12 Mme CENET Alice	Oui
13 M. DELAHAYE Morgan	
14 Mme CAMPO Emmanuelle	
15 M. SE Richard	
16 Mme HACHEM Fatima	
17 M. FERRARI Andrea	
18 Mme PHAM Caroline	
19 M. PEYRON Guillaume	Oui
20 Mme JOBIN-ROUX Catherine	Oui
21 M. AUXEMERY Yann	Oui
22 Mme SIBIETA Paule	
23 M. ALLAIRE Léo	
24 Mme DIADIO-DASYLVA Henriette	
25 M. PILORGET Remy	
26 Mme DE LOMBARDON Thérèse	
27 M. HU Damien	
28 Mme BACKO Myriam	
29 M. THORET Damien	
30 Mme BELOT Dominique	
31 M. SINIVASSANE Jonathan	
32 Mme CREPET Francesca	
33 M. VERGNES Thierry	
34 Mme LABBAT Marlène	
35 M. DUPREZ Maxence	
36 Mme PERRIER Charlotte	
37 M. MATIVET Jean-Louis	
38 Mme MOULINIER Elisabeth	
39 M. POUCHOUS Remi	
 06 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN ET L'ECOLOGIE POUR PARIS	
Conduite par : M. COUMET Jérôme	
1 M. COUMET Jérôme	Oui
2 Mme SOUYRIS Anne	Oui
3 M. NAJDOVSKI Christophe	Oui
4 Mme KOUASSI Johanne	Oui
5 M. AQUA Jean-Noël	Oui
6 Mme RAYMOND-ROSSI Marie-José	
7 M. COBLENCÉ Emmanuel	
8 Mme LAVILLE Nathalie	
9 M. FLORENTIN Alexandre	
10 Mme PATRIE Béatrice	
11 M. GUILLOU Antoine	
12 Mme SABATIER Juliette	
13 M. OFFREDO Eric	
14 Mme MARCHAND Marie-Pierre	Oui
15 M. MOINE Philippe	
16 Mme MILLET Caroline	
17 M. TRAN Daniel	
18 Mme KARAOUN GOUEZOU Rym	
19 M. BÉTOURNÉ Wilfried	Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 20 Mme SEIGNOT Danièle
- 21 M. TOKA Martin Serge
- 22 Mme AÏCHOUN BAPTISTE Bérangère
- 23 M. IDRIS Kais
- 24 Mme LACOMBE Morgane
- 25 M. BOULET Vincent
- 26 Mme MAULAT Mathilde
- 27 M. BASSIOUNI Aïmane
- 28 Mme SOLEILHAVOUP Anne
- 29 M. LEROY-WARNIER Louis
- 30 Mme DECLERCQ Coralie
- 31 M. COURBAN Alexandre
- 32 Mme ATALLAH Marie-Thérèse
- 33 M. FERRIER Stéphane
- 34 Mme METZ Carole
- 35 M. FENDRICH Yannick
- 36 Mme PIÉDALLU Carole
- 37 M. GAKOU Boubakar
- 38 Mme KOKOU BRAZIER Delya-Michèle
- 39 M. DISPARTI Mickaël

09 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : M. OLIVIER Jean-Baptiste

- | | |
|-------------------------------------|-----|
| 1 M. OLIVIER Jean-Baptiste | Oui |
| 2 Mme STIBBE Elisabeth | Oui |
| 3 M. SHOUKRY Habib | Oui |
| 4 Mme ESTIENNE Mireille | |
| 5 M. LE Raymond | |
| 6 Mme KOHN Véronique | |
| 7 M. VIAL Franck | |
| 8 Mme PIGNON Geneviève | Oui |
| 9 M. CONNAULT Hervé | |
| 10 Mme GOURLAOUEN Claire | |
| 11 M. RIVET-SOW Cédric | Oui |
| 12 Mme LOUIS Josiane | |
| 13 M. DEVIN Eric | |
| 14 Mme MARTIAL-THONIER Marie-Pierre | |
| 15 M. PERTHUISOT Rémi | |
| 16 Mme GAHINET Julie | |
| 17 M. CLOAREC François-Henri | |
| 18 Mme VARET Hélène | |
| 19 M. RENAUDIER Victor | |
| 20 Mme ROUSSEAU-MOUSSET Fanny | Oui |
| 21 M. BERNAGOU Jean-Paul | Oui |
| 22 Mme GEVREY Françoise | |
| 23 M. HERPIN Daniel | |
| 24 Mme ESCRIVANT Michèle | |
| 25 M. BRUNEL Arnaud | |
| 26 Mme GRIFFIT Annie | |
| 27 M. EYRAUD Charles-Victor | |
| 28 Mme CZAPSKI Laetitia | |
| 29 M. MARGATÉ Thierry | |
| 30 Mme DUTREILH Elisabeth | |
| 31 M. BENCHABAT Henri | |

- 32 Mme GARCIA Eugénie
- 33 M. JORDAN Nicolas
- 34 Mme TRIBONDEAU Valérie
- 35 M. MELIGNE Jean-Baptiste
- 36 Mme KALMAN Ghislaine
- 37 M. BRIGNONE Georges
- 38 Mme NERISSON-CRAVERO Catherine
- 39 M. BEOUTIS Didier

056SR14 - Paris 14eme secteur

02 LE NOUVEAU PARIS 14

Conduite par : **M. VILLANI Cédric**

- | | |
|--|-----|
| 1 M. VILLANI Cédric | Oui |
| 2 Mme SAPORTA Isabelle | Oui |
| 3 M. DE VIDAS Félix | Oui |
| 4 Mme VERGNET COVO Magali | Oui |
| 5 M. HADDAD Laurent | Oui |
| 6 Mme HENRY Florelle | |
| 7 M. LE DARS Cédric | |
| 8 Mme MALVOISIN Armelle | |
| 9 M. FÈVE Grégoire | |
| 10 Mme GUÉRY Marie-Noëlle | |
| 11 M. WEINBERGER Benjamin | |
| 12 Mme ROSTANE Fadia | |
| 13 M. ALMAVIVA Frédéric | |
| 14 Mme BOURGUIGNON Chantal | |
| 15 M. COLLET Eric | |
| 16 Mme BLUMENFELD Sibylle | |
| 17 M. WESTERWINTER Andreas (Nationalité : Allemande) | |
| 18 Mme LAMBERT Béatrice | |
| 19 M. CALATAYUD Benoît | |
| 20 Mme THEURIER Tunis | |
| 21 M. SÉRÈS Julien | |
| 22 Mme BOURQUELOT Lucile | |
| 23 M. CORTIAL Christophe | |
| 24 Mme BARRENECHEA Gladys | |
| 25 M. DEBAIN Yannick Christophe | |
| 26 Mme COLUMELLI Nathalie | |
| 27 M. GOLDSTEIN Michel | |
| 28 Mme GUESSAB Sylvie | |
| 29 M. BUFFI Jean-Pierre (Nationalité : Italienne) | |
| 30 Mme PICOT Raphaëlle | |

05 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : **Mme CARRERE-GEE Marie-Claire**

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 Mme CARRERE-GEE Marie-Claire | Oui |
| 2 M. VIRY Patrick | Oui |
| 3 Mme CLAUX Stéphanie | Oui |
| 4 M. ALEXANDRE Jean-François | Oui |
| 5 Mme LEVY Anne | Oui |
| 6 M. SAINTE-ROSE Bruno | |
| 7 Mme DUHALDE Marie-Louise | |
| 8 M. ISSERT-DE BRAUX Pascal | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 9 Mme ROUILLAC Danielle
- 10 M. DUFAU Didier
- 11 Mme LAMIER Brigitte
- 12 M. NAVILLE Edouard
- 13 Mme BAH Safiatou
- 14 M. WERLY Marc
- 15 Mme CLÉMENT Valérie
- 16 M. BLOSSIER Benoît
- 17 Mme GALY Carol
- 18 M. GÉRARD-MERCIER Florian
- 19 Mme DE SANTERRE Eloïse
- 20 M. STUTKOWSKI Jean-François
- 21 Mme GARUZ Nicole
- 22 M. WORMS Paul
- 23 Mme LENOIR - VAN KINDEREN Thérèse
- 24 M. MICHEAUX Jean-Marie
- 25 Mme VEYRENC Marie-Cécile
- 26 M. SCHMIDTKE Paul
- 27 Mme CHOSSAT Claude
- 28 M. LE LANN Guy
- 29 Mme GIRARD Danièle
- 30 M. MILANO Serge

06 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNÈS BUZYN

Conduite par : M. AZIERE Éric

- | | |
|-----------------------------|-----|
| 1 M. AZIERE Éric | Oui |
| 2 Mme SCHIAPPA Marlène | Oui |
| 3 M. MANSIER Nicolas | |
| 4 Mme LEBEAU-LIVÉ Audrey | |
| 5 M. BOGEAT Sylvain | |
| 6 Mme ABA Lynda | |
| 7 M. DEGUARA Samuel | |
| 8 Mme GODINOT Chantal | |
| 9 M. KIMMERLÉ Alexandre | Oui |
| 10 Mme GASNIER Fabienne | Oui |
| 11 M. DEBRAY Thibaud | |
| 12 Mme COMBETTES Sandrine | |
| 13 M. OMEJKANE Thierry | Oui |
| 14 Mme CHEVALLIER Catherine | |
| 15 M. DROUET Mathieu | |
| 16 Mme NKOUOH Sandrine | |
| 17 M. CHANEZ Jérémy | |
| 18 Mme COEURU Léonore | |
| 19 M. GRILLOT Patrick | |
| 20 Mme BALMES Lise | |
| 21 M. RICHARD Thomas | |
| 22 Mme PASSOT Laetitia | |
| 23 M. JACOB Hervé | |
| 24 Mme EKOLLO Jacqueline | |
| 25 M. EL MAHI Gabriel | |
| 26 Mme BARENFELD Patricia | |
| 27 M. VELEZ Rémi | |
| 28 Mme GAYE Madjiguène | |
| 29 M. SARDA Thierry | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 30 Mme HEDHILI Yasmeeen
31 M. CAYOL Daniel

08 ANNE HIDALGO, PARIS EN COMMUN - L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : Mme PETIT Carine

- | | |
|---|-----|
| 1 Mme PETIT Carine | Oui |
| 2 M. LETISSIER Florentin | |
| 3 Mme BLAUDEL Célia | |
| 4 M. RABADAN Pierre | Oui |
| 5 Mme POLSKI Olivia | |
| 6 M. COCHARD Maxime | |
| 7 Mme LARDY WORINGER Geneviève | Oui |
| 8 M. SANCHES RUIVO Hermano | |
| 9 Mme TONOLLI Mélody | |
| 10 M. DURAND Guillaume | |
| 11 Mme CHEVALIER Catherine | |
| 12 M. BOUABBAS Amine | Oui |
| 13 Mme BERTRAND Agnès | |
| 14 M. ANTONELLI Didier | |
| 15 Mme MATMATI Sinda | Oui |
| 16 M. GHANEM Zoubir | |
| 17 Mme CABOT Julie | |
| 18 M. GUENANEN Valentin | |
| 19 Mme GHAIADI Anissa | |
| 20 M. MARCHAND Jérôme | |
| 21 Mme MERMBERG Hélène | |
| 22 M. DE FARAMOND Elliot | |
| 23 Mme PARISOT Sidonie | |
| 24 M. LE DEZ Thierry | |
| 25 Mme APOUEY Bénédicte | |
| 26 M. VERBAVATZ Vincent | |
| 27 Mme CROCHEMAR Julie | |
| 28 M. SEGERS Philippe | |
| 29 Mme MASSON Gaëlle | |
| 30 M. LE PREVOST DE LA MOISSONNIERE Hervé | |

056SR15 - Paris 15eme secteur

02 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNÈS BUZYN

Conduite par : Mme IBLED Catherine

- | | |
|----------------------------|-----|
| 1 Mme IBLED Catherine | Oui |
| 2 M. AMIEL David | Oui |
| 3 Mme BERETE Fanta | Oui |
| 4 M. RABET Clément | Oui |
| 5 Mme TACHÈNE FRÉMONT Anne | Oui |
| 6 M. MIDY Paul | Oui |
| 7 Mme TROSTIANSKY Olga | Oui |
| 8 M. DELATTRE Xavier | Oui |
| 9 Mme DIAMANT Carole | |
| 10 M. LESIEUR Antoine | |
| 11 Mme GRANATELLI Barbara | Oui |
| 12 M. DAOUADJI Fayçal | |
| 13 Mme KECHICH Malika | |
| 14 M. SALMON Charles | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 15 Mme MICHAUD Catherine
- 16 M. LAHRECHE Lazhari
- 17 Mme LACOSTE Christine
- 18 M. ALLAIN Gilles
- 19 Mme DUC Caroline
- 20 M. HENRI Michel
- 21 Mme LE GALL Claire
- 22 M. LE GOAZIOU Ronan
- 23 Mme ALASLUQUETAS Valérie
- 24 M. NOUNDOU Tristan
- 25 Mme FEUER Aurore
- 26 M. LE PENNETIER Olivier
- 27 Mme BURSZTEJN Dominique
- 28 M. MARAVAL Gautier
- 29 Mme GUEROULT Farida
- 30 M. CANETTI Florent
- 31 Mme BÂ OUMAR Michaëlle
- 32 M. POUSTIS Philippe
- 33 Mme NOUEL Nathalie
- 34 M. DE MYTTENAERE Simon
- 35 Mme ARESKI Atika
- 36 M. AMIAR Ismael
- 37 Mme SILIN Marie
- 38 M. KLASSER Olivier
- 39 Mme KHALIFE Manal
- 40 M. VASTEL Guillaume
- 41 Mme ALEXANDROU Sophie
- 42 M. CHAMBA Antoine
- 43 Mme NASR EL SAMMAA Hala
- 44 M. TERRIER Aymeric
- 45 Mme LUCAS Justine
- 46 M. POMMIER Jean-Louis
- 47 Mme JOLY Bernadette
- 48 M. DULAS Henry
- 49 Mme CAVEZZAN Annie
- 50 M. ESCOBAR Yvon
- 51 Mme DURANVILLE Lorraine
- 52 M. BISCARAT Jean-Marc
- 53 Mme BARRE Carla
- 54 M. BETI Jean-Paul
- 55 Mme BRÛLÉ Amandine
- 56 M. QUIEVY Jean

07 ENGAGES POUR CHANGER PARIS AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : Mme EVREN Agnès

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| 1 Mme EVREN Agnès | Oui |
| 2 M. GOUJON Philippe | Oui |
| 3 Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire | |
| 4 M. JEANNETÉ Nicolas | |
| 5 Mme DOUCERÉ Marie-Caroline | Oui |
| 6 M. COURTOIS Daniel-Georges | Oui |
| 7 Mme TYSSANDIER Anne-Claire | |
| 8 M. CANAL Grégory | |
| 9 Mme LAHOUASSA Anessa | |

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
10 M. LEFEVRE Franck	
11 Mme GATEL Maud	
12 M. LORIAU Jérôme	
13 Mme DE RAGUENEL Inès	
14 M. CONNAULT François	
15 Mme FERHAT Louisa	Oui
16 M. SAMAMA Anthony	
17 Mme CEYRAC Sylvie	
18 M. SEMELLE Jacques-Henri	Oui
19 Mme PARISET Marion	Oui
20 M. MENUET Pierre	
21 Mme GERMONT Alexia	
22 M. PIERRE Jean-Philippe	
23 Mme ROLGEN Chantal	
24 M. ROUFFIAC Valentin	
25 Mme BORDRY Anne-Sophie	
26 M. RACAPÉ Laurent	
27 Mme GIOVANNUCCI Valérie	
28 M. LUINAUD Mathieu	Oui
29 Mme DESROUSSEAUX Charlotte	
30 M. JACQUOT Frédéric	
31 Mme DEROUARD Clotilde	Oui
32 M. VERMOREL Simon	
33 Mme LESENS Isabelle	
34 M. PINET Jean-Yves	
35 Mme KERMABON Noémie	
36 M. VESPROUMIS Hector	
37 Mme CHARPENTIER Louise-Agathe	
38 M. VEYSSIERE Hadrien	
39 Mme ORAKCI Ozlem	
40 M. LATINNE Louis	
41 Mme CREUZE Eléonore	
42 M. JOZEFOWICZ Henri	
43 Mme FOUCHÉ Ségolène	
44 M. KOCH Pierre-André	
45 Mme LEGRAND Karine	
46 M. AMOURA Abdenour	
47 Mme KHENAS Zohra	
48 M. LASSERRE Gilles	
49 Mme POUPON Annie	
50 M. MORIN-MARTIN Grégory	
51 Mme KRAFTSCHENKO Eléonore	
52 M. HOVASSE Victor	
53 Mme AUBRY Alix	
54 M. GOITA Karamoko	
55 Mme MONET Alexandra	
 09 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ECOLOGIE POUR PARIS	
Conduite par : Mme TORANIAN Anouch	
1 Mme TORANIAN Anouch	Oui
2 M. SITBON Florian	Oui
3 Mme NIAKATÉ Aminata	Oui
4 M. RIPPERT Julien	Oui
5 Mme ROY Isabelle	Oui

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
6 M. BRAGÉ Thibaut	Oui
7 Mme BOSCHERON Evelyne	Oui
8 M. WOLFF Arthur	Oui
9 Mme AGGOUNE Fatiha	Oui
10 M. BOISSONNAT-WU Guillaume	
11 Mme AYOUT Emma	
12 M. URBANIAK Stéphane	
13 Mme DE BAERE Fanny	
14 M. BOURGEAT-LAMI Yvain	
15 Mme CHEBIB Amale	
16 M. BOUDISSA Bachir	
17 Mme SCHOLLAERT Eloïse	
18 M. HAKIKI Sofiane	
19 Mme FUKS Elisa	
20 M. LEHOUX Arnaud	
21 Mme SANDOVAL Véronique	
22 M. BIZEUL Alexandre	
23 Mme CANEL Annie	
24 M. COGNIE Ivan	
25 Mme DUBOIS Manon	
26 M. VERON François	
27 Mme SY Fatimata	
28 M. FRUCHARD Emmanuel	
29 Mme ILIC Natasha	
30 M. TRUEL Géraud	
31 Mme EWALD Dominique	
32 M. ALEZARD Gérard	
33 Mme BRICOURT Marie-Odile	
34 M. GOUYETTE Stéphane	
35 Mme POIRIER Nathalie	
36 M. SARKARI Dara	
37 Mme BELOULOU Véronique	
38 M. SALETTES Arnaud	
39 Mme CHAZEAUD Catherine	
40 M. ARDOIN Patrick	
41 Mme DU CORAIL Frédérique	
42 M. SANQUER Grégoire	
43 Mme DELAFOLIE Jacqueline	
44 M. DUJOURDY Pierre	
45 Mme FOURCADE Maryse	
46 M. MOINET Arthur	
47 Mme LAGUNE Marie	
48 M. LE MORVAN Guillaume	
49 Mme VIDAL Vanessa	
50 M. JEAUFFROY Bruno	
51 Mme HAMZEHLOUYAN Sodeh	
52 M. PERIN Frédéric	
53 Mme BILLARD Anne	
54 M. SAVARY-LYS Hugo	
55 Mme MARCHAL Jacqueline	
56 M. VANDENDRIS Bernard	

056SR16 - Paris 16eme secteur

01 Engagés pour changer Paris, avec Rachida Dati

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
Conduite par : M. SZPINER Francis	
1 M. SZPINER Francis	Oui
2 Mme LECOUTURIER Béatrice	
3 M. GOASGUEN Claude	
4 Mme BADAT-KARAM Samia	
5 M. REDLER Jérémie	
6 Mme BUCAILLE Véronique	Oui
7 M. CAPLIEZ Stéphane	
8 Mme BOËLLE Sandrine	
9 M. BEAUQUIER Antoine	
10 Mme PIRILLO Aurélie	
11 M. ALPHAND David	
12 Mme BALDINI Véronique	
13 M. MESSAS Emmanuel	Oui
14 Mme NIZARD Isabelle	Oui
15 M. MENTRÉ Gilles	Oui
16 Mme BUNAN Jennifer	Oui
17 M. LÉVY Ariel	Oui
18 Mme CHOURAQUI Chloé	
19 M. BORNIET Rodolphe	
20 Mme EDBERG Vanessa	
21 M. OUBAALI Ali	
22 Mme LELLOUCHE Lisa	
23 M. GACHET Gérard	
24 Mme GRÉE Bérengère	
25 M. SAUVAGE Jacques-Frédéric	
26 Mme DORVALD Marie-Hélène	
27 M. HELOU Jean	
28 Mme MALLET Sophie	
29 M. ALEM Franck	
30 Mme LAMBLIN BENICHOU Laura	
31 M. GUEDJ Julien	
32 Mme DE MEAUX Katherine	
33 M. COUDRIER Freddy	
34 Mme BAROUCH Alexandra	
35 M. LIONEL-MARIE Bruno	
36 Mme ANSQUER Laure	
37 M. GIRAUDAT Benjamin	
38 Mme RENHAS Bénédicte	
39 M. MEMMI Dan	
02 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNÈS BUZYN	
Conduite par : Mme SEBBAH Hanna	
1 Mme SEBBAH Hanna	Oui
2 M. PARENT Bruno	
3 Mme MISSOFFE Joséphine	
4 M. HELARD Eric	Oui
5 Mme BOLLLOT Julie	Oui
6 M. GABORIAU Pierre	
7 Mme PANNIER-RUNACHER Agnes	
8 M. LAURET Thomas	Oui
9 Mme JAVARY Sophie	
10 M. AURIACOMBE Pierre	
11 Mme BOUGAULT-DELAGE Valérie	Oui

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
12 M. GOUCHA Fares	Oui
13 Mme CHAPELOTTE Patricia	
14 M. OLSON Patrick	
15 Mme BROS Valérie	Oui
16 M. FREREJEAN TAITTINGER Guillaume	
17 Mme HOFFMAN Emmanuelle	
18 M. LE FAOU Yann	
19 Mme THOUIN Laurence	
20 M. BEN DAVID Gabriel	
21 Mme ALLONAS Elise	
22 M. WILNER Tom	
23 Mme KHODR-KHOURY Ijab	
24 M. LEVY Steve	
25 Mme LEDERMAN Nathalie	
26 M. LEGENDRE Jacques	
27 Mme PONS Lucile	
28 M. ZAKSAS Alain	
29 Mme RADU Ramona (Nationalité : Roumaine)	
30 M. BIARD Jean-Paul	
31 Mme ERBSMAN Emmanuelle	
32 M. BARRAL Yves	
33 Mme MOUKEMAHA Carelle	
34 M. BRÉCHET Bruno	
35 Mme DE COURCY Nathalie	
36 M. SCARBONCHI Nicolas	
37 Mme DEPREZ Caroline	
38 M. CHAPAL Eric	
39 Mme LARABI Meriem	

056SR17 - Paris 17eme secteur

04 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNÈS BUZYN

Conduite par : Mme BUZYN Agnès

1 Mme BUZYN Agnès	Oui
2 M. GUERINI Stanislas	Oui
3 Mme PAWLIC Déborah	Oui
4 M. LAVAUD Bertrand	Oui
5 Mme JOHNSON Olga	Oui
6 M. DUARTE Antonio	Oui
7 Mme NAHMIA Valérie	Oui
8 M. LEHIDEUX Godefroy	
9 Mme PECH Margaux	
10 M. FELD Charles	
11 Mme THEVENOT Prisca	
12 M. DELMAS Mikaël	
13 Mme CLAVEL Julia	
14 M. DE LASSÉE Anthony	
15 Mme PARDO Rachel-Flore	
16 M. KHASKI Thomas	
17 Mme GHEBALI Flora	
18 M. PILCER Patrick	
19 Mme CHOUK Ines	
20 M. BATY Pierre-Jean	
21 Mme CAUVIN Sandrine	

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 22 M. DU DESCHAUX Gérard
- 23 Mme DURAND Vanessa
- 24 M. PELHATE Pierre
- 25 Mme THOMAS Anne-Laure
- 26 M. JASSEF Gaspard
- 27 Mme LEFEVRE Chloé
- 28 M. BARDON Benoit
- 29 Mme LÊ Estelle
- 30 M. LOULIDI Jassim
- 31 Mme DIALLO Maty
- 32 M. GIORDANO Abigail
- 33 Mme HERBET Monique
- 34 M. MARCHAL Julien
- 35 Mme BACH Marie-Laure
- 36 M. HACHEM Rayane
- 37 Mme ROBERT EL HASSANI Mehdi

05 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : M. BOULARD Geoffroy

- 1 M. BOULARD Geoffroy Oui
- 2 Mme KUSTER Brigitte
- 3 M. PECHENARD Frédéric
- 4 Mme DUMAS Catherine
- 5 M. BERTHAULT Jean-Didier
- 6 Mme BOUGERET Alix
- 7 M. BOHBOT Jack-Yves
- 8 Mme JACQUEMONT Hélène
- 9 M. HATTE Paul
- 10 Mme LUBIN-NOËL Carline
- 11 M. CHARPENTIER Hugues
- 12 Mme BESSIS Aline Oui
- 13 M. MALLO Benjamin Oui
- 14 Mme TOURY Agnès Oui
- 15 M. LEDRAN Christophe Oui
- 16 Mme ROUAH-ZANGRILLI Géraldine Oui
- 17 M. GUERRE Philippe Oui
- 18 Mme DE LA MORANDIÈRE Athénaïs
- 19 M. PERIFAN Atanase
- 20 Mme ASSOULINE Aurélie
- 21 M. DE LIVONNIÈRE Scévole
- 22 Mme HAZARABEDIAN Sonia Lolita
- 23 M. BOUET Olivier
- 24 Mme KOBON-MONNET Georgina
- 25 M. TERRIOUX Michel
- 26 Mme FERNANDES Lourdes (Nationalité : Portugaise)
- 27 M. LOGEREAU Pierre-François
- 28 Mme SERFATI Jamila
- 29 M. MICHEL Théo
- 30 Mme CONTENT Marie
- 31 M. GOSSAIN Bassam
- 32 Mme MOMMESSIN Florence
- 33 M. ARBANE Radhouane
- 34 Mme RÉMOND Candice
- 35 M. DROZDZ Romain

36 Mme GORDON Murielle

09 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ÉCOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : Mme TAÏEB Karen

1 Mme TAÏEB Karen	Oui
2 M. ZIADY Karim	Oui
3 Mme PEREZ Karina	Oui
4 M. DUMESNIL Jean-Luc	Oui
5 Mme MAMAN Mariam	Oui
6 M. DASSIE Fabrice	Oui
7 Mme AUERBACHER-LAPEYRIE Elisabeth	Oui
8 M. NTSAOU Leonce	
9 Mme TROMMETTER Melina	
10 M. CABAYOT Ghislain	
11 Mme ADIL Rizlane	
12 M. NIETO Philippe	
13 Mme NAUD Estelle	
14 M. LUMBROSO Livio	
15 Mme JENOT Bénédicte	
16 M. KLARGAARD Théo	
17 Mme NDIAYE Khady	
18 M. GARCIA Jose	
19 Mme BELLOT Françoise	
20 M. REYES Seti	
21 Mme AOURIR Laure	
22 M. SEBERT Regis	
23 Mme CHABRILLAC Odile	
24 M. GRIMAUD Jean	
25 Mme ANDREU Aurelia	
26 M. HAMMOUMA Tarik	
27 Mme DERLATKA Alicja	
28 M. KERMOAL Claude	
29 Mme BENACIN Leřka	
30 M. BEROSE Kerian Emmanuel	
31 Mme NIKOLAISHVILI Kristina	
32 M. HEURTEBISE Michel	
33 Mme MOREL Annie	
34 M. BADACHE André	
35 Mme BOUHDIDA Inès	
36 M. LEGAIN Théo	
37 Mme GAUTIER-MIGNOT Odile	
38 M. GION Samuel	

056SR18 - Paris 18eme secteur

02 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN ET L'ÉCOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : M. LEJOINDRE Eric

1 M. LEJOINDRE Eric	Oui
2 Mme BOUX Anne-Claire	Oui
3 M. BROSSAT Ian	Oui
4 Mme GABELOTAUD Afaf	Oui
5 M. MEUNIER Emile	Oui
6 Mme ROLLAND Carine	
7 M. GIRARD Christophe	

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
8 Mme MARKOVIC Douchka	
9 M. GALVANI Jacques	
10 Mme GOMES Barbara	
11 M. BADINA-SERPETTE Frédéric	
12 Mme AKKARI Maya	
13 M. DAVIAUD Jean-Philippe	
14 Mme BALAGE EL MARIKY Léa	
15 M. HAVET Kevin	Oui
16 Mme IKUESAN Ayodele	
17 M. YAFFA Mams	
18 Mme SIRY Gabrielle	
19 M. SISSOKO Anzoumane	
20 Mme TRAJAN Violaine	
21 M. GONZALEZ Mario	
22 Mme BARIGANT Victoria	
23 M. BRIANT Gérald	
24 Mme PROUST Sarah	
25 M. DUPONT Antoine	
26 Mme BENAKLI Nadia	
27 M. MENEDE Gilles	
28 Mme BENARD Fanny	
29 M. ARNAUD Pierre-Yvain	
30 Mme PREMEL Danièle	
31 M. CAYET Thierry	
32 Mme PERROUAULT Marie-Laure	
33 M. LELLOUCHE Ariel	
34 Mme KHALLOUK Manal	
35 M. CHAULET Pierre	
36 Mme PULIDO Sylvie	
37 M. NGOMOU Dieudonné	
38 Mme COULIBALY Kadiatou	
39 M. LEGAL Thomas	
40 Mme LAURENT Alienor	
41 M. BONCOUR Mathieu	
42 Mme AHEHEHINNOU Vien Nadia	
43 M. SOCHA Benjamin	
44 Mme MEZENCE Nadine	
45 M. RIBAUT Laurent	
 03 Ensemble pour Paris avec Agnès Buzyn	
Conduite par : M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
1 M. BOURNAZEL Pierre-Yves	Oui
2 Mme HENRY Justine	
3 M. HONORÉ Christian	
4 Mme MEHAL Fadila	
5 M. BEPPO Félix	
6 Mme BLOCH Gypsie	
7 M. QUEINNEC Laurent	Oui
8 Mme YADAN PESAH Caroline	
9 M. GUILLOT Didier	
10 Mme DEBONNEUIL Martine	
11 M. PASQUIER Jules	
12 Mme CAPRON Christine	
13 M. GASMI Karim	

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
14 Mme RODIER Marie	
15 M. MONCOMBLE Mathieu	Oui
16 Mme GUECHE Houria	
17 M. M'BARKI Midani	
18 Mme BERGEAUD Bénédicte	Oui
19 M. ANSART Olivier	
20 Mme NGUEKAM BEBEY Madeleine	
21 M. ZÉGANADIN Guillaume	Oui
22 Mme MATHIS Irène	
23 M. MARCET Yohann	
24 Mme DODART Gertrude	Oui
25 M. DU PASSAGE Jean	Oui
26 Mme HARRINGTON Irène	
27 M. FLORIN Jean-Baptiste	
28 Mme VANDENBULKE Zélia	
29 M. ROLLAND Niels	
30 Mme DEL PRADO SARTORIUS Claudia (Nationalité : Espagnole)	
31 M. BELAÏD Samir	
32 Mme AMRAOUI Fatma	
33 M. OTMANI Sabry	
34 Mme HELLER Céline	
35 M. POMPIDOU François	
36 Mme BROCHET Gisèle	
37 M. BERNET Charles	
38 Mme SAMOYAUT Emmanuelle	
39 M. PELLERIN Matis	
40 Mme TIXIER Victoire	
41 M. KNOLL Allan	
42 Mme MARTIN Marie-Claude	
43 M. PAGES Alexandre	
44 Mme SAAD BOUZID Yasmine	
45 M. BARDE Antoine	
46 Mme DAMIEN Josiane	
47 M. KERHEL Jean-Claude	
 09 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHID DATI	
Conduite par : M. GRANIER Rudolph	
1 M. GRANIER Rudolph	Oui
2 Mme MICHEL Angélique	Oui
3 M. CUTURELLO Benoît	Oui
4 Mme GIUDICELLI Anne	Oui
5 M. EHLERS Eric	Oui
6 Mme HIRAUX Danielle	
7 M. BOUKRIS Sauveur	
8 Mme KOLAGO Blandine	Oui
9 M. COURTOIS Tanguy	Oui
10 Mme ATLAN Monique	
11 M. AUGOUARD Stéphane	
12 Mme BERTHELOT Virginie	
13 M. MAIRE Patrick	
14 Mme GOMEL Marie-José	
15 M. ZAMOUM Saïd	
16 Mme DJORDJEVIC Ivana	
17 M. REYGROBELLET Bernard	

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 18 Mme MOATI Eugénie
- 19 M. PERRINE Thomas-Michel
- 20 Mme RABALISON PAILLET Dora Liliane
- 21 M. FIRER Lucien
- 22 Mme BADIA Laïla
- 23 M. GUIDAT Florian
- 24 Mme DERHY Sarah
- 25 M. SIDIBÉ Kalilou
- 26 Mme BOURAKBA Larme
- 27 M. SOULAIROL Pierre
- 28 Mme TAHIRI Zohra
- 29 M. DE JONG Alban
- 30 Mme MAURAND Martine
- 31 M. COSTANTINI Pierre-Antoine
- 32 Mme LEFEBVRE Virginie
- 33 M. GIAMARCHI Sébastien
- 34 Mme WANIERES Brigitte
- 35 M. FÉLIX-THÉODOSE François
- 36 Mme JOVIC Jovanka
- 37 M. VALETTE Marc
- 38 Mme KROUKOPF Dory
- 39 M. BRANCIFORTI Walter
- 40 Mme TOURET Claudie
- 41 M. DANIAUD Thierry
- 42 Mme SELEUCIDE Françoise
- 43 M. AIT AOUDIA Moussa
- 44 Mme NADAL Christiane
- 45 M. SALAMON Vincent

056SR19 - Paris 19eme secteur

01 ENSEMBLE POUR PARIS AVEC AGNES BUZYN

Conduite par : M. ROUXEL Olivier

- 1 M. ROUXEL Olivier Oui
- 2 Mme BÉNIÉ Kolia Oui
- 3 M. MAHJOUBI Mounir
- 4 Mme TANG Christelle
- 5 M. SAADI Mustapha Oui
- 6 Mme CHARTIER Véronique Oui
- 7 M. LEVY Richard
- 8 Mme TANDJAOUI Rosa
- 9 M. GOUACHE Thibault Oui
- 10 Mme MARANES Isabelle
- 11 M. BÉRAUD Ivan
- 12 Mme GAU Catherine
- 13 M. PAOLINI Jordan
- 14 Mme PARIENTE Elsa
- 15 M. BAUDRY Benjamin
- 16 Mme LAZARIDIS Marie Oui
- 17 M. OTAÏ Florian
- 18 Mme SABBAGH Yaël
- 19 M. PABOT DU CHATELARD Pierre-Benoît
- 20 Mme PERRIOL Véronique
- 21 M. TRAORÉ Fouseni Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 22 Mme GUILLERMOU Julie
- 23 M. AMRANE Hichem
- 24 Mme LÉVY Isabelle
- 25 M. FRIDMAN Fabien
- 26 Mme DEVAUX Jessica
- 27 M. MESNIER Philippe
- 28 Mme CHAOUI Salma
- 29 M. KAZMIERCZAK Armand
- 30 Mme WONJU Gladys
- 31 M. BUGOSEN Jorgi
- 32 Mme MEITE Sally
- 33 M. BONNAIRE-DUMOULIN Ulysse
- 34 Mme CHÈNE Alice
- 35 M. LAMBERT Tanguy
- 36 Mme PLAIRE Isabelle
- 37 M. SOARES Axon
- 38 Mme NEUMAN Caroline
- 39 M. ALAND Rajesh
- 40 Mme MORVAN Isabelle
- 41 M. ESCUDIER Sylvain
- 42 Mme COHEN-ARAZI Valérie
- 43 M. PELLION Antoine

03 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ÉCOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : M. DAGNAUD François

- | | |
|--|-----|
| 1 M. DAGNAUD François | Oui |
| 2 Mme JEMNI Halima | Oui |
| 3 M. LERT Dan | |
| 4 Mme BROSSEL Colombe | |
| 5 M. MADEC Roger | Oui |
| 6 Mme FILOCHE Léa | |
| 7 M. GILLET Jean-Philippe | |
| 8 Mme KONÉ Fatoumata | Oui |
| 9 M. CHICHE Mahor | |
| 10 Mme NAGET Camille | |
| 11 M. NORDMAN Nicolas | |
| 12 Mme TIMSIT Alice | |
| 13 M. BECHIEAU François | Oui |
| 14 Mme JACOBS Béatrice (Nationalité : Belge) | |
| 15 M. AHOUDIAN Adji | |
| 16 Mme MERZI Yasmina | Oui |
| 17 M. THEBAULT Eric | Oui |
| 18 Mme GAUTREAU Karine | |
| 19 M. PILARTZ Andreas | |
| 20 Mme FUCHS Andréa | |
| 21 M. BORTOT Hadrien | |
| 22 Mme FERAY Sandrine | |
| 23 M. GOLCZYK Xavier | |
| 24 Mme GUY Séverine | |
| 25 M. NAWROCKI Philippe | |
| 26 Mme DEMBAK Stéphanie | |
| 27 M. BITTAN Jérôme | |
| 28 Mme SOUMARE Mariam | |
| 29 M. ARTIGUES Jean | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 30 Mme LE GOUVELLO Marie-Isabeau
- 31 M. CHAOUAT Ayoub
- 32 Mme AUSTIN Gwenaëlle
- 33 M. WANG Olivier
- 34 Mme BOSSAVIE Cecile
- 35 M. MANTE Philippe
- 36 Mme FLOCH Marie Laurence
- 37 M. KRIEF Gad
- 38 Mme TOUCHARD Ariane
- 39 M. NEKKAB Joël
- 40 Mme FAIRFORT Johana
- 41 M. JOURNO Max
- 42 Mme CHAÏBI Aimel

07 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : Mme TOUBIANA Marie

- | | |
|---------------------------------|-----|
| 1 Mme TOUBIANA Marie | Oui |
| 2 M. LOUREIRO Gérard | Oui |
| 3 Mme KERBOUA Farida | Oui |
| 4 M. SERFATI Franck | Oui |
| 5 Mme TOLEDANO Valérie | Oui |
| 6 M. LAMBHEY Aymeric | Oui |
| 7 Mme BAIG Noélie | Oui |
| 8 M. REDA Aziz | |
| 9 Mme OLIEL Corinne | |
| 10 M. GALOPIN Guillaume | |
| 11 Mme LABARTHE Audrey | |
| 12 M. DA PRATO Frédéric | |
| 13 Mme RENK Nadira | |
| 14 M. DORES Boris | |
| 15 Mme KLUGMAN Aude | |
| 16 M. DROUOT Daniel | |
| 17 Mme ZINE Maria | |
| 18 M. NDJANTOU MBAYIN Christian | |
| 19 Mme BISMUTH Fortunée | |
| 20 M. NKODIA Alain | |
| 21 Mme RUEFF Laurence | |
| 22 M. LELLOUCHE Charles | |
| 23 Mme BARSIKIAN Sophie | |
| 24 M. BENAZÉRA Emile Lucien | |
| 25 Mme BENZEKRI Nadia | |
| 26 M. MAINVILLE Roland | |
| 27 Mme COHEN Carole | |
| 28 M. DOUKHAN Stéphane | |
| 29 Mme HAYAT Mylene | |
| 30 M. LIN Sacha | |
| 31 Mme ISMAN Carole | |
| 32 M. BENLARBI Sammy | |
| 33 Mme COSTES Geneviève | |
| 34 M. AZOULAY Laurent | |
| 35 Mme GOUPY Nicole | |
| 36 M. BONAN Patrick | |
| 37 Mme ANDOUART Martine | |
| 38 M. COURTOIS Bernard | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 39 Mme PELLETIER Chantal
- 40 M. DAVID-AUDE Jacques
- 41 Mme CRÉHANGE Marie-Claude
- 42 M. LAURENT Gérard

056SR20 - Paris 20eme secteur

03 ANNE HIDALGO - PARIS EN COMMUN - L'ECOLOGIE POUR PARIS

Conduite par : M. PLIEZ Eric

- | | |
|---|-----|
| 1 M. PLIEZ Eric | Oui |
| 2 Mme GUHL Antoinette | Oui |
| 3 M. BAUDRIER Jacques | Oui |
| 4 Mme GARRIGOS Geneviève | |
| 5 M. HOCQUARD Frédéric | |
| 6 Mme MAQUOI Nathalie | |
| 7 M. CHEVANDIER Thomas | |
| 8 Mme PRIMET Raphaëlle | |
| 9 M. GLEIZES Jérôme | |
| 10 Mme EL AARAJE Lamia | Oui |
| 11 M. SAMAKE Hamidou | Oui |
| 12 Mme RIVIER Emmanuelle | |
| 13 M. EPARA EPARA Epany | |
| 14 Mme DASPET Virginie | Oui |
| 15 M. SAUVAGE Maxime | |
| 16 Mme DUCHAUCHOI Karine | |
| 17 M. GOULIN Vincent | |
| 18 Mme GAFFORELLI Annie | |
| 19 M. INDJIC Sylvain | Oui |
| 20 Mme JARDIN Alexandra | Oui |
| 21 M. JALLAMION Michel | |
| 22 Mme DJELLALI Lila | |
| 23 M. BUSSY Martin | |
| 24 Mme BAUDONNE Anne | |
| 25 M. ALIBERT Antoine | |
| 26 Mme EKON Carine | |
| 27 M. SAKHO Ladj | |
| 28 Mme NAGELS Marthe | |
| 29 M. BOUHDIDA Lyes | |
| 30 Mme HERRERO Florence (Nationalité : Espagnole) | |
| 31 M. JOSEPH Pascal | |
| 32 Mme GOFFAUX Claire | |
| 33 M. SALACHAS Jean-Baptiste | |
| 34 Mme TRACHEZ Hélène | |
| 35 M. ROGER Michel | |
| 36 Mme YAKOUB Saadia | |
| 37 M. GRYSOY Jean-Pierre | |
| 38 Mme MOMMESSIN Elise | |
| 39 M. TEREYGEOL Ludovic | |
| 40 Mme MAGNIEZ Patricia | |
| 41 M. ASSOULINE David | |
| 42 Mme PAU-LANGEVIN George | |

06 ENGAGÉS POUR CHANGER PARIS, AVEC RACHIDA DATI

Conduite par : M. DIDIER François-Marie

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
1 M. DIDIER François-Marie	Oui
2 Mme ZIANE Dalila	Oui
3 M. BOYAJEAN Dominique	Oui
4 Mme JASSIN Brigitte	Oui
5 M. CARMONA Damien	Oui
6 Mme SOOGRIM Aruna	Oui
7 M. BEL HADJI Nazim	
8 Mme SALMOCHI Catherine	
9 M. HADDAD Joseph	
10 Mme BOYAJEAN Pascale	
11 M. DEROUET Hugues	
12 Mme PRUD'HOMME Anne-Marie	
13 M. DIME Ciré	Oui
14 Mme BAUCHET Marie France	
15 M. BADET Vincent	
16 Mme JEBBARI Marie	
17 M. SIOUL Philippe	
18 Mme DAKPA Claudine	
19 M. ABADIE Hervé	
20 Mme GAMAL EL DINE Mona	
21 M. LEMA Jean-Pierre	
22 Mme BERBATI Annick	
23 M. LELIEUR Michel	
24 Mme DEROUET Isabelle	Oui
25 M. CHEVALLEREAU Guilhem	
26 Mme MBUMBA Juliette	
27 M. RICHARD Louis	
28 Mme QUEY Astrid	
29 M. MAHR Roger	
30 Mme BURCUL Senka	
31 M. ROUCHEREAU Jean-Marie	
32 Mme PAILLARD Denise	
33 M. CAMARA Oumar	
34 Mme METMOUR Djamila	
35 M. NÉEL Jean-Charles	
36 Mme RENAY Sandrine	
37 M. DAUZOU James	
38 Mme ELDAHSHAN Yasmine	
39 M. BUREAU Michel	
40 Mme BEN AOMAR Naima	
41 M. BAUR Philippe	
42 Mme LÉVY Raymonde	
 09 DÉCIDONS PARIS 20	
Conduite par : Mme SIMONNET Danielle	
1 Mme SIMONNET Danielle	Oui
2 M. SOREL Laurent	Oui
3 Mme HALIL BELLAH Wahiba	Oui
4 M. DUQUERROIR Simon	Oui
5 Mme DUFOUR Anne-Claire	Oui
6 M. FARBIARZ Patrick	Oui
7 Mme SALL Aissata	Oui
8 M. BEN AMOR Imed	Oui
9 Mme GARREZ Alice	

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 10 M. MELON Arthur
- 11 Mme AKHROUF Senhadja
- 12 M. SEPULCRE Joel
- 13 Mme MOSCHETTI Agatina
- 14 M. DURAFOUR Christophe
- 15 Mme FRÉVILLE Valérie
- 16 M. MAUDET Damien
- 17 Mme OLIVEIRA Ana Bela
- 18 M. SAUTEREY François
- 19 Mme JEAN-BAPTISTE Francette
- 20 M. DI STANISLAO Matteo (Nationalité : Italienne)
- 21 Mme FAVREAU Catherine
- 22 M. AIDARA Moulaye
- 23 Mme PYRAM Pierrette
- 24 M. PHAM DINH Hoi
- 25 Mme TOUATI Anissa
- 26 M. DELOMÉNIE Alexandre
- 27 Mme HAMDANI Amel
- 28 M. BEN JAAFAR Ahmed
- 29 Mme HAMAMA Nora
- 30 M. MONIQUE Benoit
- 31 Mme SAMOUILLET Ophélie
- 32 M. GABRIELS Boris
- 33 Mme CHEVALLIER Sylvie
- 34 M. BRINGER Bruno
- 35 Mme AGUETTANT Marie
- 36 M. COUILLARD Paul-Louis
- 37 Mme NAYMAN Laurence
- 38 M. TERNANT Marc Volito
- 39 Mme HAYES Ingrid
- 40 M. CHARPOTIER Maxime
- 41 Mme DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie
- 42 M. MAGNE Pierre

10 Ensemble pour Paris avec Agnès Buzyn
Conduite par : Mme CALANDRA Frédérique

- | | |
|----------------------------|-----|
| 1 Mme CALANDRA Frédérique | Oui |
| 2 M. BARGETON Julien | Oui |
| 3 Mme DE MASSOL Florence | |
| 4 M. VAILLANT David | |
| 5 Mme LELLOUCHE Joëlle | |
| 6 M. LE LANN Christian | |
| 7 Mme FANFANT Nathalie | Oui |
| 8 M. GASSAMA Mohamad | Oui |
| 9 Mme HAZAN Martine | |
| 10 M. SHI Weiming | |
| 11 Mme HAYE Sabrina | Oui |
| 12 M. GAS Bruno | Oui |
| 13 Mme CARIME-JALIME Kathy | Oui |
| 14 M. HER Alexis | |
| 15 Mme ANFRIANI Stéphanie | |
| 16 M. CHERCHALI Sofiane | Oui |
| 17 Mme HEBAL Fatima | |
| 18 M. PRUVOST Cédric | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 19 Mme MELLOUL Roxane
- 20 M. LEMESLE Grégoire
- 21 Mme ZILBERG Arlette
- 22 M. PASBEAU Quentin
- 23 Mme TRAN Mélisande
- 24 M. ZIADEH Jad
- 25 Mme GARRIGUES Marie-Hélène
- 26 M. CLOEDT Robin
- 27 Mme EL MARHOMY Sandrine
- 28 M. LOFFREDA Bertrand
- 29 Mme GELBMANN Béatrice
- 30 M. BRISARD Sébastien
- 31 Mme AMBROISE Mélodie
- 32 M. LOUIS DE CANONVILLE Thierry
- 33 Mme ROSENBLATT Françoise
- 34 M. KOWAL Antoine
- 35 Mme DENISE Soraya
- 36 M. SCHREPEL Raphaël
- 37 Mme MAKOUJOU Pauline
- 38 M. NAÏT-BALK Henry
- 39 Mme ANGOT Marion
- 40 M. PUISSANT Thomas
- 41 Mme BONNAMOUR Yvette
- 42 M. BONNEVIE Jean-Louis

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-05-29-013

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel public à la générosité du fonds de dotation
dénommé
« FONDS UNIAPAC »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS
CABINET DU PREFET

Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel public à la générosité du fonds de dotation dénommé
« FONDS UNIAPAC »

Le préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu le décret n°2019-504 du 22 mai 2019 fixant les seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel public à la générosité,

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité ;

Considérant la demande de M. Rolando MEDEIROS SOUX, Président du Fonds de dotation «FONDS UNIAPAC», reçue le 26 mai 2020 ;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation «FONDS UNIAPAC», est conforme aux textes en vigueur ;

Sur la proposition de la préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

ARRETE :

Article 1^{er} : Le fonds de dotation «FONDS UNIAPAC» est autorisé à faire appel public à la générosité à compter du 26 mai 2020 jusqu'au 26 mai 2021.

.../...

BEMRE/JM/FD91

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15 – Tél. : 01 82 52 40 00
courriel : pref.associations@paris.gouv.fr – site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

L'objectif du présent appel public à la générosité est de soutenir l'action du fonds dans ses domaines statutaires d'intervention.

ARTICLE 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration, à compter d'un montant de 153 000 € conformément aux décret et arrêté du 22 mai 2019.

Le compte emploi ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par le décret et l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

ARTICLE 3 : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels publics à la générosité.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

ARTICLE 5 : La préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfète de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mai 2020

Pour le préfet de la région d'Ile de France,
préfet de Paris et par délégation,
L'adjoint du bureau des élections,
du mécénat et de la réglementation économique

SIGNÉ

Pierre WOLFF

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-05-29-015

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel public à la générosité du fonds de dotation
dénommé
« HTC PROJECT »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS
CABINET DU PREFET

Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel public à la générosité du fonds de dotation dénommé
« HTC PROJECT »

Le préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu le décret n°2019-504 du 22 mai 2019 fixant les seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel public à la générosité,

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité ;

Considérant la demande de M. Régis PEFFAULT de LATOUR, Président du Fonds de dotation « HTC PROJECT », reçue le 6 mai 2020 ;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation « HTC PROJECT », est conforme aux textes en vigueur ;

Sur la proposition de la préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

ARRETE :

Article 1^{er} : Le fonds de dotation « HTC PROJECT » est autorisé à faire appel public à la générosité à compter du 6 mai 2020 jusqu'au 6 mai 2021.

.../...

BEMRE/JM/FD943

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15 – Tél. : 01 82 52 40 00
courriel : pref.associations@paris.gouv.fr – site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

L'objectif du présent appel public à la générosité est de financer des programmes de recherche et sensibilisation des chercheurs et médecins et de soutien aux patients pour mieux comprendre, prédire, traiter les complications de la greffe de moelle osseuse.

ARTICLE 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration, à compter d'un montant de 153 000 € conformément aux décret et arrêté du 22 mai 2019.

Le compte emploi ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par le décret et l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

ARTICLE 3 : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels publics à la générosité.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

ARTICLE 5 : La préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfète de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mai 2020

Pour le préfet de la région d'Ile de France,
préfet de Paris et par délégation,
L'adjoint du bureau des élections,
du mécénat et de la réglementation économique

SIGNÉ

Pierre WOLFF

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-05-29-014

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel public à la générosité du fonds de dotation
dénommé
« ISFRI »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS
CABINET DU PREFET

Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel public à la générosité du fonds de dotation dénommé
« ISFRI »

Le préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu le décret n°2019-504 du 22 mai 2019 fixant les seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel public à la générosité,

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité ;

Considérant la demande de M. Jean-François MEDER, Président du Fonds de dotation «ISFRI», reçue le 20 mai 2020 ;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation «ISFRI», est conforme aux textes en vigueur ;

Sur la proposition de la préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

A R R E T E :

Article 1^{er} : Le fonds de dotation «ISFRI» est autorisé à faire appel public à la générosité à compter du 20 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2021.

.../...

BEMRE/JM/FD286

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15 – Tél. : 01 82 52 40 00
courriel : pref.associations@paris.gouv.fr – site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

- 2 -

L'objectif du présent appel public à la générosité est de financer ou contribuer au soutien d'actions de formation et de recherche en radiologie diagnostique et interventionnelle telles que définies à l'article 2 des statuts de l'ISFRI relatif à l'objet social du fonds de dotation.

ARTICLE 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration, à compter d'un montant de 153 000 € conformément aux décret et arrêté du 22 mai 2019.

Le compte emploi ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par le décret et l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

ARTICLE 3 : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels publics à la générosité.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

ARTICLE 5 : La préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfète de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mai 2020

Pour le préfet de la région d'Île de France,
préfet de Paris et par délégation,
L'adjoint du bureau des élections,
du mécénat et de la réglementation économique

SIGNÉ

Pierre WOLFF

Préfecture de Police

75-2020-06-03-004

ARRETE N° 2020-00449 portant habilitation de
l'Université de Paris, pour les formations aux premiers
secours.



SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRETE N° 2020-00449

portant habilitation de l'Université de Paris,
pour les formations aux premiers secours.

Le Préfet de Police,

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » (PICF) ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogique appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAEFPSC) ;
- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° PSC1-2201P92 du 7 février 2020 ;
- Vu la demande du 10 février 2020 (dossier rendu complet le 11 mars 2020) présentée par l'Université de Paris ;

Considérant que l'Université de Paris remplit les conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris,

A R R E T E

Article 1^{er} : En application du Titre I de l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé, l'Université de Paris est habilitée uniquement dans le département de Paris à délivrer l'unité d'enseignement suivante :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1).

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)

<http://www.prefecturedepolice.paris> - [mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

La faculté de dispenser cette unité d'enseignement est subordonnée à la détention d'une décision d'agrément, en cours de validité, délivrée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, relative aux référentiels internes de formation et de certification.

Article 2 : Toute modification apportée au dossier ayant permis la délivrance de la présente habilitation doit être communiquée sans délai au préfet de police.

Article 3 : S'il est constaté des insuffisances graves dans les formations aux premiers secours, notamment une organisation non-conforme aux conditions spécifiées dans le dossier ou aux dispositions relatives aux formations aux premiers secours définies par la réglementation en vigueur, le préfet de police peut prendre les dispositions mentionnées à l'article 17 de l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé.

Article 4 : La présente habilitation est délivrée pour une période de deux ans à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs et peut être renouvelée sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé et du déroulement effectif des sessions de formation.

La demande de renouvellement devra intervenir au moins 1 mois **avant le terme échu**.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 3 juin 2020

Pour le Préfet de Police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Frédéric LELIÈVRE

2020-00449

Préfecture de Police

75-2020-06-03-003

ARRETE N° 2020-00450 portant renouvellement de
l'agrément du Comité départemental de Paris de la
Fédération française de sauvetage et de secourisme, pour
les formations aux premiers secours.



SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
ETAT-MAJOR DE ZONE
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRETE N° 2020-00450

portant renouvellement de l'agrément du Comité départemental de Paris
de la Fédération française de sauvetage et de secourisme,
pour les formations aux premiers secours

Le Préfet de Police,

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 1993 portant agrément à la Fédération française de sauvetage et de secourisme pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » (PICF) ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAEFPS) ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAEFPSC) ;
- Vu la décision d'agrément n° PSC1-1805B04 du 15 mai 2018 ;
- Vu la décision d'agrément n° PAEFPSC-1806B08 du 4 juin 2018 ;
- Vu la décision d'agrément n° PAEFPS-1710C93 du 20 septembre 2018 ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE1-11710B93 du 17 octobre 2018 ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE2-1710B93 du 17 octobre 2018 ;
- Vu la demande du 24 mars 2020 (dossier rendu complet le 28 mai 2020) présentée par Madame le Président du Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ;

Considérant que le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme remplit les conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> - [mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris,

A R R E T E

Article 1^{er} : En application du Titre II de l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé, le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, composé des associations suivantes :

- Association Jeunesse et Avenir (AJA) ;
- Association Montmartre Natation Sauvetage (AMNS) ;
- Sauve une vie (SUV) ;
- Sauveteur Secouriste de la Seine (A3S) ;

est agréé dans le département de Paris à délivrer les unités d'enseignement suivantes :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) ;
- premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) ;
- pédagogie initiale et commune de formateur (PICF) ;
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAEFPS) ;
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAEFPS).

La faculté de dispenser ces unités d'enseignement est subordonnée à la détention d'une décision d'agrément, en cours de validité, délivrée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, relative aux référentiels internes de formation et de certification.

Article 2 : Toute modification apportée au dossier ayant permis la délivrance du présent agrément doit être communiquée sans délai au préfet de police.

Article 3 : S'il est constaté des insuffisances graves dans les activités de l'association ou de la délégation, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions décrites dans le dossier ou aux dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement, le préfet de police peut prendre les dispositions mentionnées à l'article 17 de l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé.

Article 4 : Le présent arrêté agrément est délivré pour une période de deux ans à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs et peut être renouvelé sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé et du déroulement effectif des sessions de formations.

La demande de renouvellement devra intervenir au moins 1 mois **avant le terme échu**.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **3 juin 2020**

Pour le Préfet de Police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

2020-00450

Préfecture de Police

75-2020-06-03-001

Arrêté n° 2020-00451 autorisant à titre dérogatoire des lieux où les prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » peuvent être réalisés par les laboratoires BIOGROUP BIOLAM LCD.



CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2020-00451

autorisant à titre dérogatoire des lieux où les prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » peuvent être réalisés par les laboratoires BIOGROUPE BIOLAM LCD

Le préfet de police,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-17, L. 6211-16 et R* 3131-18 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 10-2 ;

Considérant que, en application de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée, le législateur a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020 ; que, par le I de l'article 1^{er} de la loi du 11 mai 2020 susvisée, il a prorogé ce régime jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L. 3131-17 du code de la santé publique, le ministre des solidarités et de la santé a, par le I de l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 susvisé, habilité le représentant de l'Etat dans le département à autoriser, lorsque que le prélèvement d'un échantillon biologique pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » ne peut être effectué sur le site d'un laboratoire de biologie médicale, dans un établissement de santé ou au domicile du patient, que cette opération soit réalisée dans tout lieu présentant des garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire autre que ceux mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 13 août 2014 susvisé ; que, par le II du même article 10-2, il l'a également habilité à autoriser que ce prélèvement soit effectué, par dérogation à l'article L. 6211-16 du même code, à l'extérieur de la zone d'implantation du laboratoire de biologie médicale qui réalise la phase analytique de l'examen ;

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Considérant que, en application de l'article R.* 3131-18 du code de la santé publique, le préfet de police exerce à Paris les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département lorsque l'état d'urgence sanitaire est déclaré ;

Considérant que pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée, les personnes présentant des symptômes évocateurs du covid-19 ainsi que leurs cas contacts, y compris potentiels, doivent pouvoir avoir accès rapidement à l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » ; que, à cette fin, compte tenu du grand nombre de personnes susceptibles de recourir à ces tests, il convient de disposer d'une capacité de tests importante et bien répartie sur le territoire de la ville de Paris ; qu'il est ainsi nécessaire d'augmenter les capacités de prélèvement d'échantillons biologiques aux fins de cet examen, en permettant qu'ils soient réalisés dans d'autres lieux que ceux mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 13 août 2014 susvisé ;

Considérant, en outre, qu'il y a lieu, aux mêmes fins, d'assouplir les règles de zonage dans le respect des conditions de fiabilité, de sécurité et d'exercice professionnel applicables à ces examens, afin que ces prélèvements puissent être réalisés, par dérogation à l'article L.6211-16 du code de la santé publique, à l'extérieur d'une zone d'implantation d'un laboratoire de biologie médicale ;

Vu l'urgence,

Arrête :

Art. 1^{er} - A titre dérogatoire et pour la journée du jeudi 4 juin 2020, sont autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » au Square Marcel-Sembat, 2, rue Marcel-Sembat, 75018 Paris, les laboratoires BIOGROUPE BIOLAM LCD suivants :

- Laboratoire Marx Dormoy, sis 59 rue Marx Dormoy, 75018 Paris ;
- Laboratoire Ordener, sis 81 rue Ordener, 75018 Paris ;
- Laboratoire La Fourche, sis 7 avenue de Saint-Ouen, 75018 Paris ;
- Laboratoire Saint-Ouen, sis 56 rue Gabriel Péri, 93400 Saint-Ouen.

Art. 2 - Le préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des laboratoires BIOGROUPE BIOLAM LCD mentionnés à l'article 1^{er} et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 03 juin 2020

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police,
Le Chef du Cabinet

Carl ACCETTONE

Préfecture de Police

75-2020-06-03-002

Arrêté n° 2020-00452 autorisant à titre dérogatoire des lieux où les prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » peuvent être réalisés par le Laboratoire Le Labo Parc Monceau.



CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2020-00452

autorisant à titre dérogatoire des lieux où les prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » peuvent être réalisés par le Laboratoire Le Labo Parc Monceau

Le préfet de police,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-17, L. 6211-16 et R* 3131-18 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 10-2 ;

Considérant que, en application de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée, le législateur a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020 ; que, par le I de l'article 1^{er} de la loi du 11 mai 2020 susvisée, il a prorogé ce régime jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L. 3131-17 du code de la santé publique, le ministre des solidarités et de la santé a, par le I de l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 susvisé, habilité le représentant de l'Etat dans le département à autoriser, lorsque que le prélèvement d'un échantillon biologique pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » ne peut être effectué sur le site d'un laboratoire de biologie médicale, dans un établissement de santé ou au domicile du patient, que cette opération soit réalisée dans tout lieu présentant des garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire autre que ceux mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 13 août 2014 susvisé ; que, par le II du même article 10-2, il l'a également habilité à autoriser que ce prélèvement soit effectué, par dérogation à l'article L. 6211-16 du même code, à l'extérieur de la zone d'implantation du laboratoire de biologie médicale qui réalise la phase analytique de l'examen ;

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Considérant que, en application de l'article R.* 3131-18 du code de la santé publique, le préfet de police exerce à Paris les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département lorsque l'état d'urgence sanitaire est déclaré ;

Considérant que pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée, les personnes présentant des symptômes évocateurs du covid-19 ainsi que leurs cas contacts, y compris potentiels, doivent pouvoir avoir accès rapidement à l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » ; que, à cette fin, compte tenu du grand nombre de personnes susceptibles de recourir à ces tests, il convient de disposer d'une capacité de tests importante et bien répartie sur le territoire de la ville de Paris ; qu'il est ainsi nécessaire d'augmenter les capacités de prélèvement d'échantillons biologiques aux fins de cet examen, en permettant qu'ils soient réalisés dans d'autres lieux que ceux mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 13 août 2014 susvisé ;

Considérant, en outre, qu'il y a lieu, aux mêmes fins, d'assouplir les règles de zonage dans le respect des conditions de fiabilité, de sécurité et d'exercice professionnel applicables à ces examens, afin que ces prélèvements puissent être réalisés, par dérogation à l'article L. 6211-16 du code de la santé publique, à l'extérieur d'une zone d'implantation d'un laboratoire de biologie médicale ;

Vu l'urgence,

Arrête :

Art. 1^{er} - A titre dérogatoire et pour la journée du vendredi 5 juin 2020, le Laboratoire Le Labo Parc Monceau, sis 20 rue A De Vigny, 75017 Paris, est autorisé à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » au stade Max Rousié, 28, rue André Bréchet - 75017 Paris.

Art. 2 - Le préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Laboratoire Le Labo Parc Monceau, sis 20 rue A De Vigny, 75017 Paris, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 03 juin 2020

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police,
Le Chef du Cabinet

Carl ACCETTONE

Préfecture de Police

75-2020-05-29-012

Arrêté n° 2020/14 relatif à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés des personnels des administrations parisiennes de la préfecture de police au titre de la période d'urgence sanitaire.



Arrêté n° 2020/14

relatif à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés des personnels des administrations parisiennes de la préfecture de police au titre de la période d'urgence sanitaire

Le préfet de police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire, notamment son article 7 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire, notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

Arrête

Article 1^{er}

Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant du statut des administrations parisiennes en autorisation spéciale d'absence entre le 16 mars 2020 et le 31 mai 2020, prennent dix jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels au cours de cette période, dans les conditions suivantes :

1° Cinq jours de réduction du temps de travail entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020 ;

2° Cinq autres jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période définie au premier alinéa.

Les personnes mentionnées au premier alinéa qui ne disposent pas de cinq jours de réduction du temps de travail prennent au titre du 1°, selon leur nombre de jours de réduction du temps de travail disponibles, un ou plusieurs jours de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période définie au premier alinéa, dans la limite totale de six jours de congés annuels au titre du 1° et du 2°.

Le chef de service précise les dates des jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels à prendre après le 17 avril en respectant un délai de prévenance d'au moins un jour franc.

Le nombre de jours de congés imposés est proratisé pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel.

Article 2

Afin de tenir compte des nécessités de service, le chef de service peut imposer aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant du statut des administrations parisiennes en télétravail ou assimilé entre le 17 avril 2020 et le 31 mai 2020 inclus, de prendre cinq jours de réduction du temps de travail ou, à défaut, de congés annuels au cours de cette période.

Le chef de service précise les dates des jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels pris au titre de l'alinéa précédent en respectant un délai de prévenance d'au moins un jour franc.

Article 3

Les jours de réduction du temps de travail pris au titre des articles 1 et 2 peuvent l'être parmi ceux épargnés sur le compte épargne-temps.

Les jours de congés annuels imposés au titre de ces mêmes articles ne sont pas pris en compte pour l'attribution d'un ou de deux jours de congés annuels complémentaires au titre du fractionnement des congés annuels.

Article 4

I. - Le nombre de jours de congés imposés au titre de l'article 1er et susceptibles de l'être au titre de l'article 2 est proratisé en fonction du nombre de jours accomplis en autorisation spéciale d'absence et en télétravail ou assimilé au cours de la période de référence définie au premier alinéa de l'article 1^{er}.

II. - Le nombre de jours pris volontairement pendant la période définie au premier alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 2 au titre de la réduction du temps de travail ou des congés annuels, par les fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant du statut des administrations parisiennes est déduit du nombre de jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels à prendre en application des articles 1^{er} et 2.

Article 5

Le chef de service peut réduire le nombre de jours de réduction de temps de travail ou de congés annuels imposés au titre des articles 1^{er}, 2 ou 4 pour tenir compte du nombre de jours pendant lesquels la personne a été placée en congés de maladie pendant la période définie au premier alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 2.

Article 6

Le présent arrêté n'est pas applicable aux agents relevant des régimes d'obligations de service définis par les statuts particuliers de leurs corps ou dans un texte réglementaire relatif à un ou plusieurs corps.

Article 7

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et le directeur des ressources humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 29 mai 2020

Le Préfet,
Secrétaire général pour l'administration

Charles MOREAU

Préfecture de Police

75-2020-05-25-009

Arrêté n° 2020T11072 prolongeant l'agrément accordés
aux sociétés de dépannage-remorquage amenées à
intervenir à Paris, sur le boulevard périphérique, les voies
express, la voie Georges Pompidou et la voirie souterraine
des Halles à la demande des services de police.



DIRECTION DES TRANSPORTS
ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

Paris, le 25 mai 2020

A R R Ê T É N° 2020T11072

Prolongeant l'agrément accordés aux sociétés de dépannage-remorquage amenées à intervenir à Paris, sur le boulevard périphérique, les voies express, la voie Georges Pompidou et la voirie souterraine des Halles à la demande des services de police

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 modifié relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu les arrêtés modifiés n°3603 et 3604 du 7 octobre 2005 relatifs aux interventions de dépannage des véhicules à Paris ;

Vu les arrêtés modifiés n°3605 et 3606 du 7 octobre 2005 relatifs aux interventions de dépannage des véhicules sur le boulevard périphérique, les voies express, la voie Georges Pompidou et la voie souterraine des Halles ;

Vu l'arrêté modifié n°2017-590 du 2 juin 2017 agréant des entreprises pour le dépannage et le remorquage des véhicules en panne ou accidentés dans Paris, à la demande des services de police ;

Vu l'arrêté modifié n°2017-591 du 2 juin 2017 agréant des entreprises pour le dépannage et le remorquage des véhicules en panne ou accidentés sur le boulevard périphérique, les voies express, la voie Georges Pompidou et la voie souterraine des Halles ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les agréments accordés aux entreprises aux termes des arrêtés n°2017-590 et n°2017-591 du 2 juin susvisés, dans l'attente de la mise en œuvre de la procédure de délivrance en cours d'actualisation ;

Sur proposition du directeur des transports et de la protection du public ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

A R R Ê T E

Article 1er

L'agrément accordé aux sociétés désignées aux articles 1 et 2 de l'arrêté n°2017-590 du 2 juin 2017 susvisé est prolongé d'un an à compter du 3 juin 2020.

Cet agrément autorise les sociétés susvisées à intervenir pour le dépannage et le remorquage des véhicules en panne ou accidentés dans Paris, dans les conditions et selon les modalités en vigueur déterminées par arrêtés n°3603 et 3604 susvisés.

Article 2

L'agrément accordé aux sociétés désignées aux articles 1 et 2 de l'arrêté n°2017-591 du 2 juin 2017 susvisé est prolongé d'un an à compter du 3 juin 2020.

Cet agrément autorise les sociétés susvisées à intervenir pour le dépannage et le remorquage des véhicules en panne ou accidentés sur le boulevard périphérique, les voies express, la voie Georges Pompidou et la voirie souterraine des Halles, dans les conditions et selon les modalités en vigueur déterminées par arrêtés n°3605 et 3606 susvisés.

Article 3

Le directeur des transports et de la protection du public, le directeur de l'ordre public et de la circulation, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police de Paris » ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Pour le préfet de police
et par délégation,
le sous-directeur
des déplacements et de l'espace public

Stéphane JARLEGAND

Préfecture de Police

75-2020-05-27-007

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2020 – 022 PORTANT
HABILITATION SANITAIRE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS**

*Service « Protection et Santé Animales,
Environnement »*

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2020 – 022 DU 27 MAI 2020
PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00190 du 28 février 2020 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu la demande de M^{me} Pauline BOUTET, née le 13 juillet 1993 à Saint-Germain-en-Laye (78), inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 29812 et dont le domicile professionnel administratif est situé 5, rue de Castiglione à Paris 1^{er},

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Pauline BOUTET** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2 :

Le **Docteur Vétérinaire Pauline BOUTET** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : ddpp@paris.gouv.fr

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 :

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,
le Directeur départemental de la protection
des populations de Paris

Gilles RUAUD